



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

vous venez en consultation



Vous avez prochainement rendez-vous chez un médecin de l'un de nos services pour une consultation ?
Des mesures sanitaires sont à respecter et des documents sont à apporter lors de votre venue.

Si vous présentez des symptômes ou si vous êtes porteur du virus COVID-19, veuillez contacter le secrétariat du service

Vous avez rendez-vous pour une consultation ?

Nous vous remercions de présenter **votre carton de rendez-vous, SMS ou courriel** reçu au préalable de la part du service.

A l'entrée de l'établissement, veuillez présenter **votre passe sanitaire** : présentation de l'un des documents suivants, en version papier ou numérique :

- un **justificatif de schéma vaccinal complet**
- un **résultat négatif (PCR, antigénique ou autotest supervisé) de moins de 24 heures**
- un **certificat de rétablissement après infection de la COVID-19**

Depuis le 30 septembre 2021, **le passe sanitaire est également obligatoire pour les mineurs de plus de 12 ans**, qu'ils soient patients ou visiteurs.

Sans le respect de ces règles, l'accès à l'établissement vous sera refusé, sauf dans les cas suivants :

Pour les patients :

- > Patient se rendant **aux urgences** (adultes, pédiatriques, gynécologiques, cardiaques, ophtalmologiques) ou au Centre de Soins Non Programmés de Thann
- > Patient venant pour **des soins programmés**, sur décision du chef de service ou en son absence, d'un représentant de l'encadrement médical ou soignant, s'il est considéré que l'exigence de justificatifs est de nature à empêcher l'accès aux soins du patient dans des délais utiles à sa bonne prise en charge
- > Patient ayant **une contre-indication médicale à la vaccination COVID-19** (attestation médicale le justifiant)
- > Patient se rendant **à l'antenne de prélèvement** (ex antenne DRH) pour un examen de dépistage et pour la vaccination
- > Patient **en soins palliatifs / en fin de vie**
- > **Patientes enceintes venant pour une urgence, pour un accouchement ou pour une IVG**

Pour les accompagnants / visiteurs :

- > L'accompagnant de tout patient si celui-ci est **indispensable à la prise en charge** du patient (ex: personnes handicapées / mineurs...)
- > **Le conjoint des patientes enceintes** lors de l'accouchement
- > **Les proches qui visitent un patient** en fin de vie
- > **Les proches** se rendant au service mortuaire

Quels documents apporter le jour de la consultation ?

- > Votre **pièce d'identité** ;
- > Votre **carte vitale** ou votre **attestation CMU** et votre **carte de mutuelle** à jour de vos droits ;
- > La **lettre de votre médecin** (si c'est votre cas) ;
- > Le **dossier médical** en votre possession (avec radiographies et résultats des prélèvements sanguins) ;
- > La **dernière ordonnance** ou, à défaut, la **liste des médicaments que vous prenez**.
- > Votre **pass sanitaire**

Respect des gestes barrières

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, veuillez :

- > **porter obligatoirement votre masque** dès l'entrée dans l'un des bâtiments
- > vous **désinfecter les mains** à l'entrée du bâtiment
- > respecter les **distanciations physiques**

Vous ne pouvez pas venir à votre rendez-vous?

Merci de prévenir le plus tôt possible : contactez le service concerné à l'aide de notre annuaire en ligne.

GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100

87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



CONTACTEZ-NOUS